



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER- STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

À une séance extraordinaire tenue le 8 juin 2026, à 18h30, à la salle du conseil située au 364 rue Saint-Joseph salle La Chapelle, à Laurier-Station, étaient présents :

Siège #2 - Jessika Daigle
Siège #3 - Suzanne Croteau
Siège #5 - Ghislain Beaulieu
Siège #6 - Denis Pérusse

Est absent à cette séance :

Siège #4 - Marc Legros

Tous forment quorum sous la présidence de madame Huguette Charest, mairesse.

Monsieur Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'AVIS de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres qui considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour, tel que présenté, soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER

148-06-2026

149-06-2026



N° de résolution
ou annotation

150-06-2026

Municipalité de Laurier-Station

4.1 - Octroi de contrat / Les Constructions Béland et Lapointe inc. / Appel d'offres public SÉAO / Construction du Complexe municipal

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Octroi de contrat / Les Constructions Béland et Lapointe inc. / Appel d'offres public SÉAO / Construction du Complexe municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu dans son Programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 la construction d'un nouveau complexe municipal, incluant un hôtel de ville et une caserne incendie, tel qu'il appert à la résolution 399-12-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *DG3A inc.* » pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie concernant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du nouveau complexe municipal, tel qu'il appert à la résolution 163-06-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux lettres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 2 juin 2026, confirmant une aide financière de 4 647 300 \$ pour la partie hôtel de ville et 4 956 900 \$ pour la partie caserne incendie pour un montant total de 9 604 200 \$ dans le cadre du volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé dans une lettre datée du 29 avril 2026 son approbation du règlement 05-26 de la Municipalité de Laurier-Station pour une dépense et un emprunt de 8 574 737 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 428 737 \$ concernant la construction d'un complexe municipal - partie hôtel de ville ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé dans une lettre datée du 21 mai 2026 son approbation du règlement 06-26 de la Municipalité de Laurier-Station pour une dépense et un emprunt de 7 048 421 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 352 421 \$ concernant la construction d'un complexe municipal - partie hôtel de ville ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public le 17 février 2026 pour les travaux de construction du Complexe municipal de Laurier-Station ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 17 février 2026, et que ledit avis a été publié dans un journal distribué sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU la réception des huit (8) soumissions suivantes, le 9 avril 2026, à 11h00, date et heure de la clôture de l'appel d'offres :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

Rang	Entreprises	Montant
1	Les Constructions Béland et Lapointe inc.	13 059 300,00 \$
2	Construction Pierre Blouin inc.	13 068 754,38 \$
3	Construction Durand inc.	13 177 560,00 \$
4	Lévesque et Associés Construction inc.	13 394 350,00 \$
5	Groupe Gagné Construction inc.	13 496 915,25 \$
6	Construction JC7 inc.	14 224 203,79 \$
7	Habitat Construction Matane (1986) inc.	14 600 068,18 \$
8	Les Constructions Pépin et Fortin inc.	17 487 000,00 \$

ATTENDU la recommandation favorable de la firme « *DG3A inc.* », datée du 9 avril 2026, d'octroyer le contrat au plus soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « *Les Constructions Béland et Lapointe inc.* ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le contrat à l'entreprise « *Les Constructions Béland et Lapointe inc.* » au montant forfaitaire de 13 059 300,00 \$, incluant les taxes, pour les travaux de construction du Complexe municipal de Laurier-Station.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

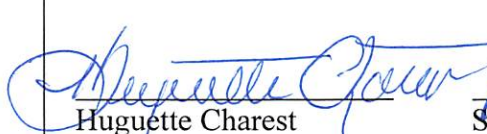
Aucun citoyen présent et aucune question.

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Huguette Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

 Huguette Charest Mairesse	 Stéphane Dion Directeur général et greffier-trésorier adjoint
---	---